

Berne, le 3. 12. 2007



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveau financement hospitalier: H+ propose un modèle national d'évaluation homogène des investissements

Nouveau financement hospitalier: S'il faut que les traitements dans les hôpitaux soient à l'avenir remboursés par les forfaits par cas à l'échelle de tout le pays, les investissements devront eux aussi être pris en considération de manière homogène dans toute la Suisse selon ce nouveau modèle de fixation des prix. Jusqu'ici, les vingt-six cantons du pays n'étaient dotés d'aucun modèle uniforme d'évaluation des investissements. H+ a instauré un modèle largement accepté.

Lors de leur session d'hiver 2007, le Conseil national et le Conseil des Etats opteront probablement pour les forfaits par cas comme nouveau modèle national de fixation des prix des traitements hospitaliers. Le nouveau financement hospitalier prévoit l'égalité de traitement entre hôpitaux publics et hôpitaux privés. Pour garantir cette égalité de traitement, les investissements effectués au niveau de tous les hôpitaux devront, à l'échelle de tout le pays, être intégrés selon les mêmes principes de calcul dans les nouveaux forfaits par cas axés sur les prestations. H+ a créé un modèle largement accepté. Il s'appelle: „Principes suisses de la comptabilité des investissements à l'hôpital: une recommandation.“

H+ a ainsi créé une condition essentielle dans l'optique du système suisse des forfaits par cas.

Le manuel de H+ élabore une solution novatrice

Jusqu'ici, la Suisse, dotée de vingt-six systèmes de santé cantonaux, était très éloignée de principes de calcul nationalement identiques au niveau de la prise en compte des investissements hospitaliers dans les forfaits par cas des hôpitaux. C'est pourquoi le comité de H+ a demandé l'élaboration de la recommandation.

Le présent manuel satisfait à deux exigences. D'une part, il prend en considération les réalités concrètes qui prévalent dans les hôpitaux et les cliniques et garantit la commodité de sa mise en œuvre. D'autre part, il satisfait aux nouvelles conditions-cadre juridiques. Le manuel est conforme aux exigences minimales récemment proposées par l'OFSP dans une ordonnance relative à la loi sur l'assurance-maladie LAMal sur le thème des investissements. L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée pour le 1.1.2009 coïncidera avec celle de la LAMal modifiée sur le financement hospitalier.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins de longue durée publics et privés de Suisse. Près 380 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux lui sont affiliés en qualité de membres actifs et plus de 200 associations, autorités, institutions, entreprises et personnes individuelles en tant que membres partenaires. H+ représente les établissements de santé, qui emploient près de 177'100 personnes.

Pour de plus amples informations:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Charles Favre, Président
Portable: 079 621 08 93
e-mail: charles.favre@parl.ch

Pour de plus amples informations:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Bernhard Wegmüller, Directeur
Tél. prof.: 031 335 11 00, Portable: 079 635 87 22
e-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch